

DÉLIBÉRATION N°2018 - 4 - 21
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Séance du 26/03/2018

Modification des secteurs scolaires des collèges Lucie Aubrac et Willy Ronis (Champigny-sur-Marne), Willy Ronis et Molière (Chennevières), Amédée Laplace et Louis Pasteur et Albert Schweitzer (Créteil), Rosa Parks (Gentilly) et Albert Cron (Le Kremlin-Bicêtre), Robert Desnos (Orly) et Dorval (Orly) et Paul Klee (Thiais), Louis Blanc et Camille Pissarro (Saint-Maur-des-Fossés)

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2016-6 - 1.8.8/2 du 17 octobre 2016 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Décide de la modification des secteurs des collèges Lucie Aubrac et Willy Ronis (Champigny-sur-Marne) comme suit.

Sont sectorisées sur le collège Willy Ronis, les rues suivantes :

- avenue de Saint-Mandé
- avenue de Saint-Maurice
- chemin des longues raies
- chemin du buisson
- chemin du gros caillou
- chemin du pré de l'étang
- chemin du pré de l'étang prolongé
- résidence du buisson

- rue Alexandre Fourny, du 23 à la fin
- rue Benoit Frâchon
- rue de l'égalité, numéros pairs du 26 au 62 et numéros impairs du 27 au 61
- rue des armoiries
- rue des buissonnets
- rue Georges Wilson
- rue Silvia Monfort
- rue Bardy
- avenue Jean Jaurès
- rue Juliette de Wils
- clos du pré de l'étang
- rue Moquet, numéros impairs du 55 à la fin et numéros pairs du 58 à la fin
- rue de la mézy
- rue des hauts bonne eau
- rue Eugène Varlin
- sentier des bas bonne eau
- sentier des ratraits
- sentier des simonettes

Article 2 : Décide de la modification des secteurs des collèges Willy Ronis (Champigny-sur-Marne) et Molière (Chennevières-sur-Marne) comme suit.

Sont sectorisées sur le collège Molière à Chennevières-sur-Marne, les rues suivantes de Champigny-sur-Marne :

- avenue Marx Dormoy, numéros impairs du 35 au 129 et numéros pairs du 90 au 130
- chemin de contre halage
- chemin des bassinets
- chemin et sentier des tartres
- chemin des chaloux
- impasse Adelaïde
- rue Arlaten
- rue Armand Trousseau
- rue de Colmar
- rue de Dunkerque, numéros impairs du 1 au 39 et numéros pairs du 2 au 18
- rue de la gaité

- rue de Strasbourg
- rue du monument, numéros pairs du 50 au 130 et numéros impairs du 55 au 125
- rue Jean Villemin
- rue Jules Pean
- rue Marcellin Berthelot
- rue Michelet
- rue Pierre Bretonneau
- rue René Laënnec
- rue de Jalapa
- rue Marcel Paul
- sentier de la mocane
- sentier des savannes
- chemin de l'île de conge
- rue de champignol
- sentier des larris, numéros impairs du 1 au 57 et numéros pairs du 2 au 60
- sentier du roc

Article 3 : Décide de la modification des secteurs des collèges Amédée Laplace et Louis Pasteur (Créteil) comme suit.

Sont sectorisées sur le collège Louis Pasteur à Créteil, les rues suivantes :

- rue Paul Casalis, du numéro 59 au 65
- impasse des Monteilleux
- impasse des plantes
- rue du docteur Métivet

Article 4 : Décide de la modification des secteurs des Amédée Laplace et Albert Schweitzer (Créteil) comme suit.

Sont sectorisées sur le collège Albert Schweitzer, les rues suivantes :

- rue de la plumerette, numéros pairs du 10 à la fin et numéros impairs du 17 à la fin
- square Martinez
- rue Juliette Savar, du numéro 112 au 122
- rue Nungesser et Coli
- rue plâtrière
- rue Marin la Meslée
- rue des buttes blanches

- rue Paul Codos

Article 5 : Décide de la modification des secteurs des collèges Rosa Parks (Gentilly) et Albert Cron (Le Kremlin-Bicêtre) comme suit.

Sont sectorisées sur le collège Albert Cron au Kremlin-Bicêtre, les rues suivantes de Gentilly :

- allée des grandes maisons
- allée du parc
- rue Benserade, numéros impairs du 7 au 15 et numéros pairs du 14 au 22
- rue Condorcet
- rue du bel écu
- rue du soleil levant
- rue Gabriel Péri, du numéro 62 au 162
- rue Jean Louis
- rue Julien Bonnot

Article 6 : Décide de la création d'un secteur multi-collège entre Robert Desnos (Orly), Dorval (Orly) et Paul Klee (Thiais).

Sont concernées par ce secteur multi-collèges, les rues suivantes :

- allée de la faisanderie
- allée des jeux
- allée des peupliers
- allée des sports
- allée et place du midi
- avenue des Martyrs de Chateaubriand, numéros pairs du 16 à la fin
- place de la résidence Anotera
- rue du docteur Calmette prolongée
- allée du mûrier

Article 7 : Décide de la modification des secteurs des collèges Louis Blanc et Camille Pissarro (Saint-Maur-des-Fossés) comme suit.

Sont sectorisées sur le collège Camille Pissarro, les rues suivantes :

- avenue Louis Blanc, numéros impairs du 1 au 35, et numéros pairs du 2 au 34
- avenue Victoria, du numéro 1 au 35
- boulevard de Créteil, du numéro 180 au 212
- rue et impasse cousin
- impasse Edgar Quinet

- villa de la ferme
- passage Paul Bert
- rue de la ferme, numéros impairs du 1 au 27 et numéros pairs du 2 au 20
- rue Edgar Quinet, numéros impairs du 1 au 47 et numéros pairs du 2 au 46
- rue Paul Bert, du numéro 1 au 11